

**LISTE DES DELIBERATIONS PRISE EN SEANCE EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2024**

**1- Eau Potable – Assainissement – Prise de compétences de la CdC Vierzon-Sologne-Berry à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 – Modification des statuts.**

*Le Conseil Municipal après avoir délibéré,*

- **d'Approuver** le transfert à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry de la compétence eau potable / assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- **de Notifier** la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,
- **de Notifier** la présente délibération : à Monsieur le Préfet,
- **d'Autoriser** le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

**2 - Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur le rapport de la Commission suite à la réunion qui s'est tenue le 12 septembre dernier.

- Monsieur le Maire présente le rapport et ses annexes ;

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, valide le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) tel qu'il présenté avec ses annexes.**

*Informations et questions diverses :*

• L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 18 h 30

Prochain Conseil Municipal : **Vendredi 15 novembre 2024 à 17h45**

Joël METIVIER  
Secrétaire



Dominique LEVEQUE  
Maire,



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 27/09/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	8	11

Vote
à la majorité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 28.09.2024  
Et affichage le 30.09.2024

L'an deux mil vingt quatre, le Vendredi 27 Septembre 2024 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la mairie salle des Actes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session Extraordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 19 Septembre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19/09/2024.

**Présents** : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme MEUNIER Marion à M. LEVEQUE Dominique, MM : BEGIN Rémi à M. PESKINE Jacques, BOUGERET Jean-Louis à M. CHIPAUX Louis

**Excusé(s)** : Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, M. LEPLAT Michel

**Absent(s)** : M. BITAUD Nicolas

**A été nommé(e) secrétaire** : M. METIVIER Joël

**DEL-2024-09-01 – Eau Potable - Assainissement - Prise de compétences de la CdC Vierzon-Sologne-Berry à compter du 1er janvier 2025 - Modification des statuts**

**Le Maire,**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5211-18, L5211-20, L5711-1 et suivants,
- **Vu** le Code de l'Environnement,
- **Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- **Vu** la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,
- **Vu** la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,
- **Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),
- **Vu** la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences Eau et Assainissement aux communautés de communes,
- **Vu** la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 dite 3DS (différenciation, décentralisation et simplification) concernant le caractère obligatoire du transfert de compétences en matière d'eau potable et d'assainissement pour les communautés de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026,
- **Vu** l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,
- **Vu** les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

- **Vu** la Décision de Président DP23/036 du 15 mars 2023 par laquelle la Communauté de communes a retenu le bureau d'études ADRIAL CONSEILS afin d'être accompagnée sur la phase de transfert des compétences, démarche comprenant une pluralité d'enjeux en
- termes d'environnement, de qualité et de continuité du service public d'harmonisation des tarifs, d'interconnexions, d'homogénéité des organisations, de mutualisation des moyens et d'économies d'échelle,
- **Vu** la délibération n° DEL24/131 en date du 25 septembre 2024 de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry actant la prise de compétence « eau potable / assainissement » à compter du 1er janvier 2025,
- **Considérant** le choix pris lors du Bureau communautaire et de la Conférence des Maires réunis le 17 septembre 2024 quant au mode de gestion de la compétence eau et assainissement (régie intercommunale avec des marchés publics de prestations de service et/ou des délégations de service public),

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré,**

- **Approuve** le transfert à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry de la compétence Eau Potable / Assainissement à compter du 1er janvier 2025,
- **Accepte** la modification des statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,
- **Accepte de notifier** la présente délibération à la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry
- **Accepte de notifier** la présente délibération à Monsieur le Préfet,
- **Autorise** le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures*

*Pour copie conforme :  
En mairie, le 28/09/2024*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20240927-DEL-2024-09-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2024

Le Maire  
Dominique LEVEQUE



Secrétaire de séance  
M. METIVIER Joël

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27/09/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	8	11

Vote
à la majorité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le 29.09.2024  
Et affichage le 30.09.2024  
Publication ou notification du :

L'an deux mil vingt quatre, le Vendredi 27 Septembre 2024 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la mairie salle des Actes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session Extraordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 19 Septembre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19/09/2024.

**Présents** : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme MEUNIER Marion à M. LEVEQUE Dominique, MM : BEGIN Rémi à M. PESKINE Jacques, BOUGERET Jean-Louis à M. CHIPAUX Louis

**Excusé(s)** : Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, M. LEPLAT Michel

**Absent(s)** : M. BITAUD Nicolas

**A été nommé(e) secrétaire** : M. METIVIER Joël

**DEL-2024-09-02 – Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur le rapport de la Commission suite à la réunion qui s'est tenue le 12 septembre dernier,

– *Monsieur le Maire présente le rapport et ses annexes ;*

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, valide le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) tel qu'il présenté avec ses annexes.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 28/09/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20240927-DEL-2024-09-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2024

Le Maire  
Dominique LEVEQUE



Secrétaire de séance  
M. METIVIER Joël